

Le dossier d'inscription comprend:

- le **bulletin d'inscription 2020-2021** : téléchargeable sur le site internet : www.gvlatronche.fr (ou reçu par courriel pour les adhérents de la saison 2019-2020) ; **Ce bulletin est un fichier pdf à remplir sur ordinateur, puis à imprimer.**
A défaut, une version papier est disponible sur le présentoir dans le hall de la Villa des Alpes.
- le **certificat médical** : il est OBLIGATOIRE pour pratiquer.
Sa validité étant de 3 ans, vous êtes dispensé de le fournir cette année si vous l'avez fourni en 2018 ou 2019 et à condition de n'avoir répondu négativement à aucune des questions du questionnaire de santé au verso du bulletin d'inscription.
- le **paiement** : par chèque uniquement, **encaissé lors du démarrage effectif des activités**
 - un **chèque** pour licence⁽¹⁾, adhésion, assurance IAC⁽²⁾, frais de courrier et activités non hivernales ;
Un encaissement différé ou un paiement fractionné sont possibles, avec accord préalable de la GV. Contactez le secrétariat pour les modalités.
 - un **chèque** pour les activités d'hiver

Le dossier d'inscription complet (bulletin d'inscription, chèques et, le cas échéant, certificat médical, attestation de licence autre club) est à envoyer ou déposer à :

Gymnastique Volontaire de La Tronche
Villa des Alpes
5 rue Doyen Gosse 38700 LA TRONCHE

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la GV, sous-sol de la Villa des Alpes (accès par l'entrée du club de tennis). Permanence **téléphonique** le lundi de 9h30 à 11h30. Fermeture estivale du 13 juillet au 1er septembre (pas de permanences, mais le courrier est relevé et traité).

Pas d'accueil physique au secrétariat en raison des mesures sanitaires actuelles.

Les inscriptions peuvent également être prises au Forum des Associations de La Tronche, qui se tient au Gymnase Doyen Gosse le samedi 5 septembre 2020, de 9h30 à 13h.

En cas d'effectif insuffisant sur un cours, celui-ci pourra être supprimé et le report sur un autre cours sera alors proposé.

Sauf indication particulière, les activités n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Elles sont par ailleurs tributaires de la disponibilité des lieux de pratique.

Afin de découvrir nos activités, une séance d'essai est possible (au maximum deux, toutes activités confondues). La demande doit en être formulée auprès du secrétariat, qui informera l'animateur concerné. La poursuite de l'activité n'est possible qu'une fois l'inscription finalisée.

(1) la licence est annuelle et OBLIGATOIRE pour toutes les activités de la GV. Si vous êtes inscrit dans un autre club de Gymnastique Volontaire, vous devrez fournir une attestation d'inscription à ce club. Toute autre licence sportive n'est pas acceptée par la GV de La Tronche.

(2) l'assurance I.A.C. Sport (IAC) est optionnelle. Elle permet d'améliorer les garanties offertes par l'assurance de base comprise dans la licence FFEPGV. Voir détails au verso du bulletin d'inscription.